

Mais la nécessité de sa politique extérieure l'obligera bientôt à révoquer ces réformes. Dès 1343, les corporations ont reconquis la totalité de leurs privilèges. Dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, elles parachèvent leur triomphe en évinçant complètement les lignages de l'administration urbaine et en se soustrayant au contrôle que la ville exerçait encore sur l'exercice de leurs pouvoirs judiciaires.

Georges HANSOTTE.

## SAINT REMI ESTAMPE SUR BOIS

En reclassant les documents provenant du couvent des carmes en île, conservés au dépôt des archives de l'état en notre ville, Monsieur l'archiviste Georges Hansotte a fait une bien intéressante découverte.

A l'intérieur du premier plat de la reliure d'un registre où furent inscrits, de 1437 à 1527, les comptes du couvent, l'un des moines qui furent chargés de le tenir, vraisemblablement le premier d'entre eux, colla une estampe. Son geste pieux nous a valu la conservation du seul exemplaire de cette planche qui soit parvenu jusqu'à nous.

Mesurant dans sa plus grande hauteur, cent nonante trois millimètres, et en largeur, cent trente six millimètres, elle affecte la forme d'un bouclier hexagonal, les deux angles inférieurs du rectangle ayant été remplacés par un pan coupé. Un large trait lui compose un cadre.

Sur le sol, délimité par une ligne horizontale et strié de traits diagonaux parallèles, se dresse saint Remi tourné de trois quarts vers la droite. Vêtu d'une chasuble, les épaules couvertes d'une chape à large col, fermée par une bille, le saint, imberbe, au visage très jeune, est coiffé d'une mitre basse ornée de galons et de cabochons. Le haut de la tête se profile sur un nimbe.

Tandis que la main gauche du saint maintient une crosse à volute fleuronnée, sur la main droite, il porte un plateau rectangulaire assez épais, où sont posées deux burettes sans anse vers lesquelles descend une colombe nimbée.



Encadrant le saint, s'élèvent deux tiges feuillues et fleuries qu'un botaniste serait fort en peine d'identifier.

L'estampe a été sommairement coloriée à la main. Trois tons y ont été employés. Ils sont répartis comme suit : rouge : la chape, et plus dilué, une tache sur le bas de la chasuble, la fleur de la plante s'élevant à senestre ; vert : la mitre, le sol, les tiges des plantes ; jaune en guise d'or : le nimbe, le col et la bille de la chape, les galons de la mitre, la crosse, la tranche du plateau et le nimbe de la colombe.

Indépendamment des traits striant le sol, seules quelques hachures, destinées à figurer les ombres, ponctuent la chasuble et l'intérieur de la chape. Leur petit nombre indique une époque reculée, ce que confirment les détails des ornements. Mais en dépit de ces indices concordants, j'estime que, tant pour cette pièce qu'en ce qui concerne toutes les autres œuvres d'art non datées par les documents d'archives, il convient de se montrer extrêmement prudent et de se garder de prétendre leur attribuer une date trop précise. L'artiste, quel qu'il fût, peut avoir subi, au cours de sa carrière, trop d'influences diverses que nous ne connaissons jamais.

C'est sous le bénéfice de ces réserves que j'imagine que la gravure pourrait avoir été placée dans le volume à peu près au temps où celui-ci a commencé à être utilisé, en 1437.

Si mon hypothèse est exacte, nous nous trouverions devant la plus ancienne estampe liégeoise connue.

Son origine ne me paraît pas douteuse. D'une manière générale, les gravures primitives n'ont guère quitté le lieu où elles furent exécutées.

J'en prends à témoin les planches gravées de l'abbaye de Saint-Trond et qui ne se sont point rencontrées ailleurs que dans des volumes ayant appartenu à ce monastère. Celle dont je m'occupe se trouve, ainsi que je l'ai dit, dans un registre de compte du couvent des carmes.

A très peu de distance de ce couvent, s'étendait l'antique paroisse Saint-Remy, dépendant de l'abbaye de Saint-Jacques.

Il est tentant de supposer qu'à l'occasion d'un événement qui nous échappe, l'abbé de Saint-Jacques aurait fait entailler, peut-être par l'un de ses moines, ce bois dont les épreuves auraient été vendues ou distribuées aux fidèles.

Une seule d'entre elles, grâce au soin que prit un père carme de la coller dans son registre, a échappé à la destruction. En effet, des recherches que Mademoiselle Lavoye et Monsieur Albert Vecqueray ont eu l'amabilité d'effectuer dans les recueils d'estampes incunables rassemblés à la bibliothèque de notre université, il résulte que cette pièce est demeurée inconnue aux iconophiles.

Ainsi Liège, dont les événements politiques ont, au XV<sup>e</sup> siècle, grandement entravé, puis arrêté le développement artistique, peut inscrire à son actif un très curieux incunable de la gravure.

Je suis grandement reconnaissant à Monsieur Ivan De-latte, conservateur du dépôt des archives de l'état, et à Monsieur Georges Hansotte, le découvreur de la pièce, d'avoir bien voulu me permettre de la publier.

Joseph BRASSINNE.